

Le Journal de ta section

LA SARhDINrE

NOVEMBRE 2019

POUR NOS RETRAITES

DECEMBRE

EN
GREVE

Union syndicale
Solidaires

ET LE 6 ON RECONDUIT !

POUR NOS RETRAITES, NOS SALAIRES, NOS SERVICES PUBLICS



5 décembre 2019 :

Pour nos retraites, nos salaires, nos services publics,

Poursuivons notre mobilisation à la DGFIP, Toutes et tous en grève et en manifestation !

Les personnels des Finances publiques sont massivement mobilisés depuis des mois pour exprimer leur ras-le-bol face à une situation de plus en plus dégradée à la DGFIP et pour exiger un renforcement du service public fiscal, comptable et foncier. Cela passe, notamment, par l'abandon du plan DARMANIN (dont le nouveau réseau de proximité), la réintégration des missions externalisées et privatisées, le maintien d'une organisation centrale à réseau déconcentré (à l'inverse des projets d'agences et de la mise sous tutelle des préfets), l'arrêt des suppressions d'emplois pour des embauches statutaires à la hauteur pour exercer toutes nos missions dans de bonnes conditions de travail.

En matière de pouvoir d'achat, le gouvernement poursuit sa politique de disette : après le gel pluriannuel de la valeur du point d'indice entraînant une perte de pouvoir d'achat d'un niveau inédit pour tous les fonctionnaires, il s'attaque maintenant aux retraites.

En cherchant à mettre en place un «système universel de retraite par points», Macron-Delevoye veut liquider le régime général et les régimes spéciaux dont le Code des pensions civiles et militaires, le fonds spécial de pension des ouvriers des établissements industriels de l'État ou encore l'Ircantec. Les pouvoirs publics veulent réduire de manière drastique le niveau des retraites versées, allonger toujours et encore la durée de vie passée au travail, favoriser la retraite par capitalisation et porter un coup fatal à la fonction publique de carrière.

Un chiffre devrait par ailleurs convaincre les sceptiques de la nocivité du projet gouvernemental : 13,8

C'est, en pourcentage de la richesse produite (le PIB), le plafond de la masse monétaire que ce gouvernement entend consacrer au paiement des retraites et des pensions ! Or, la France consacre déjà entre 13 et 14 % des dépenses publiques au paiement des retraites. Cela signifie donc que l'augmentation certaine du nombre de

retraités conduira, avec cette option, mécaniquement à une baisse du niveau des pensions ! CQFD

Les valeurs d'achat et de liquidation du point de retraite évolueront donc dans cette limite et en fonction des classes d'âge.

C'est donc bien vers une paupérisation des retraités et pensionnés que l'on s'oriente. Derrière une mécanique complexe présentée comme devant apporter plus de justice, nous sommes une nouvelle fois face à une volonté politique aveugle de réduction de la dépense publique aux dépens des droits sociaux, de destruction de notre modèle social.

Pour dire NON à un avenir de misère

Pour dire NON aux réformes scélérates

Pour la défense du code des pensions civiles et militaires

Pour dire NON à un nouvel allongement de la durée de cotisation

Pour le retour de l'ouverture du droit à une retraite à taux plein à 60 ans.

Pour le maintien du calcul sur la base de l'indice détenu les 6 derniers mois et d'un taux de remplacement à 75 % pour une carrière complète.

Pour la garantie d'une retraite minimum égale au SMIC pour une carrière complète pour les salariés du privé comme du public.

Pour la prise en compte des spécificités et de la pénibilité des missions.

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE ET EN MANIFESTATION
LE 5 DÉCEMBRE 2019,**



FELICITATIONS AUX ADMISSIBLES CONCOURS !!!!!



Prête moi ton concours !

Afin de soutenir dans leur effort nos adhérents ou sympathisants qui préparent des concours, nous avons mis en place depuis de longues années

le dispositif « Prête-moi ton concours ».

Ce dispositif permet aux adhérents ou sympathisants admissibles aux concours de la DGFIP de bénéficier de fiches conseils, des questions posées aux candidats du millésime précédent.

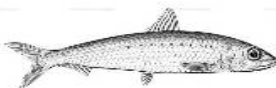
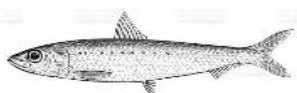
Demande auprès de nos militants, correspondants, Marc ou Sylvie.

(solidairesfinancespubliques.dresg@dgfip.finances.gouv.fr)

Des oraux blancs ou réunions de préparation peuvent être organisés par des camarades expérimentés pour nos adhérents.

Veuillez rapidement prendre contact avec Marc ou Sylvie, ou par mail (solidairesfinancespubliques.dresg@dgfip.finances.gouv.fr)

Nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions, et nous vous accompagnerons dans le cadre de la réalisation de votre demande de mutation.



C'est quand qu'on arrête?



Vous vous souvenez de la première fois où vous vous êtes demandé « C'est quand la retraite » ?
Moi, c'est à peu près le premier jour de mon stage de 3ème en entreprise.



A l'époque, ça me paraissait déjà super loin.

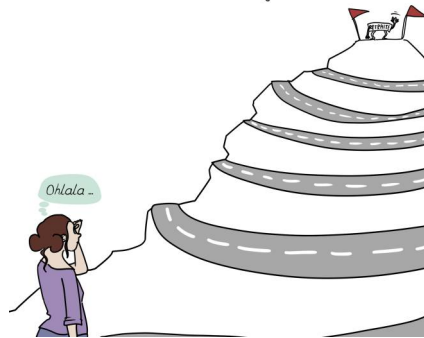


Mais depuis, ça a encore été repoussé.

Par Balladur, en 1993



Alors c'est vrai que quand j'avais 20 ans, entre 60 et 62 ans, je voyais pas trop la différence. Ça faisait juste « loin ».



Mais 10 ans de salariat plus tard, c'était devenu un peu plus concret.



puis Woerth, en 2010.



Alors quand la macronie a annoncé son projet de « retraites par points », j'ai voulu en savoir plus sur ce qui m'attend.



Dans le rapport, pour qu'on comprenne à quel point le projet il est bien, il y a des retraités « cas-typés » en mode avant / après. J'ai voulu regarder ça de plus près.



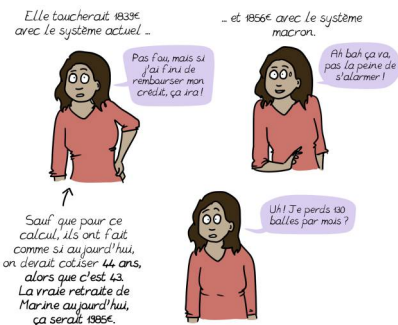
Coïncidence?

Apparemment pas : d'après le collectif « Nos retraites », qui s'est formé pour l'occasion, les montants des cas-typés sont juste ... **complètement faux**.



Et au premier abord, ça vend plutôt du rêve.

D'après le rapport, si Marine travaille jusqu'à 62 ans ...



Rien d'étonnant si on regarde ce que Deloroye appelle la **regle d'or** de la réforme :



Et c'est bien dans cet objectif que la réforme propose un **système par points**.

Système par points ? C'est quoi ce truc - je comprends rien.

Normal, c'est fait pour. Si c'était clair, y'aurait de j'tout le monde dans la rue. Alors voilà : aujourd'hui, la retraite se calcule en pourcentage du salaire.

Ca veut dire que ta pension sera égale à une partie de ton salaire quand tu bossas. C'est ce qu'on appelle le taux de remplacement.

Pour partir « à taux plein » c'est-à-dire avoir droit au pourcentage maximum, il faut réunir deux conditions.

Avoir travaillé pendant **43 ans**

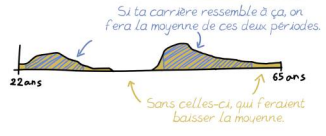
Et avoir au moins **62 ans**

Attention, le taux plein, c'est pas 100% ! Aujourd'hui c'est à peu près 50% de ton salaire. Avec les complémentaires, on peut arriver à 75%.

Ah - c'est pas beaucoup -

Non, c'est pas beaucoup. Mais heureusement, aujourd'hui ton salaire moyen n'est pas calculé sur toute ta carrière, mais sur tes 25 meilleures années.

Ca veut dire que si tu as eu des années difficiles, au chômage par exemple en congé parental, ou à temps partiel, ça ne fera pas baisser ta retraite, car ce n'est pas pris en compte dans le calcul.



Avec le système par points, tout ça, c'est fini ! Tu cumules des points en travaillant, et on te les convertit en pension au moment de la retraite.

Mais - moi j'ai pris un congé parental d'un an ! Et en revenant j'ai trouvé qu'un mi-temps. J'aurai assez de points pour vivre de ma pension ?

Bin, ça va être chaud. Dans le rapport, ils disent que la retraite doit être le reflet de toute la carrière, comme si c'était positif. Mais en fait c'est dramatique, et surtout pour les femmes.



Et comme la réforme va unifier tous les régimes (vers le bas), les fonctionnaires aussi sont concernés.

Pour eux aujourd'hui, il n'y a pas de complémentaire. La pension c'est 75% du salaire, calculé sur la moyenne des 5 derniers mois - les meilleurs, forcément.

Le rapport dit qu'ils « compenseront » un peu en ajoutant les primes dans le calcul des points, mais encore une fois, ça va pénaliser les femmes, qui en touchent moins.

Passer de 75% de ça à un calcul sur toute la carrière, ça va faire mal !

Et pour (ou plutôt contre) les femmes, que ce soit dans le public ou dans le privé, ce n'est pas tout.

Les trimestres supplémentaires pour maternité vont disparaître.

Jusqu'ici, chaque enfant comptait pour 8 trimestres cotisés : 4 pour l'accouchement, et 4 (à attribuer à un parent au choix) pour l'éducation.

Tout ça, ça comptera pour du beurre ?

La majoration de 10% pour les deux parents au 3ème enfant va devenir 5% pour un parent à chaque enfant.

Chéri, pour la majoration, je te mets toi, ok ? Puisque tu gagnes plus ça nous fera plus de sous.

Oh !

Et les conditions d'accès aux pensions de réversion vont être revues.

Les pensions de réversion sont versées au décès du conjoint, si l'autre a une retraite plus faible (dans 90% des cas, des femmes.) Elles permettent de ramener l'écart de retraite entre hommes et femmes à 96% - sans quoi il est de 40%.

La réforme prévoit de reculer l'âge d'accès à la pension, et de la supprimer en cas de divorce.

Comment ça je n'ai pas droit à la pension de réversion de mon ex-mari ? Mais j'ai élevé nos 3 enfants !

Et on avait mis les 5% de majoration sur sa pension -

Que voulez-vous, fallait réussir à le garder !

D'après le collectif « Nos retraites », la génération 90, pour avoir la même retraite qu'aujourd'hui, devrait travailler jusqu'à plus de 67 ans pour certains profils. C'est-à-dire plus de 45 ans de cotisation.

Wouh, En fait que l'âge de départ augmente ou pas, c'est pareil. Macron est revenu dessus comme s'il faisait un geste, mais -

- personne - et encore moins les femmes - n'aura assez de points pour partir à 68 ans, de toute façon.

Enfin, disons qu'on aura le « choix » entre travailler mieux ou partir pauvres.

Et l'autre « intérêt » de ce système, c'est que contrairement au taux de remplacement, qui suit l'évolution des prix et des salaires, la valeur du point elle, peut stagner.

Bonjour, je voudrais convertir mes points -

Alors - le cours du point est de 0,65€. Ca vous fait donc une pension de - 363,8€.

Oh - c'est moins que mon loyer - bon, je vais attendre un peu.

C'est même écrit dans le rapport : la valeur relative* du point pourra diminuer avec le temps.

Bien sûr, la valeur du point suivra l'évolution des salaires - mais aussi celle de la société.

Son montant sera revalorisé en fonction des prévisions économiques et de l'allongement de la durée de vie !

Sur chaque année de vie que les gens gagneront, 2/3 seront passés au boulot. Le reste en retraite, parce qu'on est grands princes. Héhé.

* Si le montant du point augmente moins vite que les prix, sa valeur relative baisse, c'est-à-dire qu'avec un point, on pourra acheter moins qu'avant.

Et ça, ça n'a l'air de rien, mais en réalité, ce petit paragraphe marque un gros tournant.

Le système actuel n'est, certes, qu'une maigre compensation à une vie d'exploitation dans des conditions souvent difficiles. Mais il a l'avantage de fonctionner par répartition : il repose sur une logique de solidarité entre générations.

Je prends le relais !

Merci - courage !

Pourquoi je cotise pour ce crétin au lieu de garder mes thunes pour ma retraite ?

Avec le système par points, la montée du chômage et des carrières en pointillés, les retraites seront tellement maigres que toutes celles et ceux qui le peuvent se tourneront vers des complémentaires privées.

Moins de répartition collective, pour plus de capitalisation individuelle.

D'autant plus que cette réforme sera la dernière : ensuite, plus besoin de loi. Il suffira de réévaluer le montant du point.

J'ai besoin de piocher dans les retraites pour financer l'armement - mais vu le climat social, encore une réforme, ça va déclencher des émeutes -

Mais Jean-Mi, t'es con, j'y a pas besoin. Tu bloques l'augmentation du point quelques années et tu les as, tes sous.

Alors, paraît que les partenaires sociaux seront concertés. Mais c'était déjà le cas sur les 30 dernières années, et on voit le résultat ...



Oui, notre espérance de vie progresse. Mais ce n'est pas le cas de l'espérance de vie en bonne santé.

D'après l'INSEE, en 2017 en France, l'espérance de vie était de 85,3 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes. Mais l'espérance de vie en bonne santé stagne à 64,3 et 62,8. Ça veut dire qu'on meurt plus tard, mais qu'on tombe malade toujours aussi tôt.



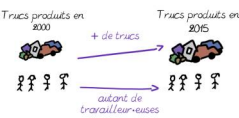
Et puis on nous fait croire qu'il faut travailler plus... mais du travail, il n'y en a plus!



Et c'est bien là qu'on nous entoure...

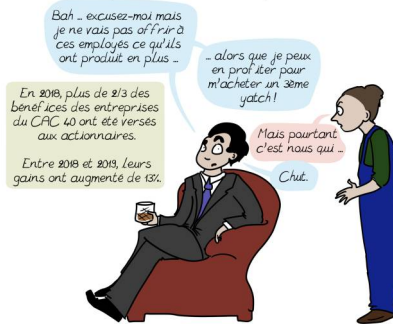
... car quand on nous parle du nombre de retraités qui augmente, on « oublie » soigneusement de dire que la productivité aussi.

La productivité, c'est la vitesse à laquelle on fabrique des trucs. Entre 2000 et 2015, elle a augmenté de 10%.



Logiquement, on aura donc toujours de quoi nourrir tout le monde, même s'il y a plus de retraité-es. Sauf que...

... les gains de productivité, au lieu d'être déduits des prix pour bénéficier à tout-es, ils partent dans les profits.



Dessins de la BD « c'est quand qu'on arrête ? » d'Emma Clit - emmaclit.com

Emma.

les décomptes des jours de grève !!



© Can Stock Photo

L'absence de service fait donner lieu à une retenue égale à $1/30^{\text{me}}$ de la rémunération par jour de grève, même si la durée de la grève est inférieure à la journée complète.

La retenue est calculée sur l'ensemble de la rémunération : traitement indiciaire, indemnité de résidence, primes et indemnités.

Les primes versées annuellement sont incluses dans l'assiette de calcul de la retenue. Elles doivent être ramenées à un équivalent moyen mensuel, sur la base du montant versé au cours de l'année précédente, afin de calculer le montant du 30^{me} à retenir.

En revanche, le [supplément familial de traitement \(SFT\)](#) est maintenu en intégralité. Les remboursements de frais ne sont pas pris en compte.

La retenue ne doit pas dépasser la [quotité saisissable de la rémunération](#).

Aucun texte n'impose que la retenue soit effectuée sur la rémunération du mois au cours duquel la grève a eu lieu. Mais elle doit être calculée sur la rémunération de ce mois-là.

La partie de la rémunération non versée n'est pas soumise à cotisation.

Si la grève dure plusieurs jours consécutifs, le nombre de 30^{mes} retenus est égal au nombre de jours compris du 1^{er} jour inclus au dernier jour inclus de grève. Ce décompte s'applique même si, durant certaines de ces journées, l'agent n'avait aucun service à accomplir (jours fériés, congés, week-ends).

Ainsi, par exemple, lorsqu'un agent fait grève un vendredi et le lundi suivant, il lui est retenu $4/30^{\text{mes}}$

Par contre, S'il reprend son travail le lundi, seul vendredi est décompté en grève.

Rappel : les jours de grève ne donnant pas lieu à cotisation retraite ne sont pas pris en compte pour la retraite.

Nous restons à votre disposition au besoin.



Merci pour vos retours !!!!

Nous avons porté vos voix auprès de la Direction.

Solidaires SYNDICAT NATIONAL
Finances Publiques



Sondage auprès des agents Du SARH pour les jours de fermeture Année 2020	
Nombre de bulletins exprimés	87
vendredi, 22 mai 2020	28
lundi, 13 juillet 2020	20
jeudi, 24 décembre 2020	21
jeudi, 31 décembre 2020	20
tous les jours proposés ci-dessus	42
Aucune fermeture	1
Autre(s) jour(s) proposé(s) :	0
<i>Nombre de choix exprimés</i>	<i>132</i>

Sondage auprès des agents de la DINR pour les jours de fermeture Année 2020	
Nombre de bulletins exprimés	181
vendredi, 22 mai 2020	56
lundi, 13 juillet 2020	56
jeudi, 24 décembre 2020	44
jeudi, 31 décembre 2020	35
tous les jours proposés ci-dessus	87
Aucune fermeture	4
Autre(s) jour(s) proposé(s) :	0
<i>Nombre de choix exprimés</i>	<i>282</i>